

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Convocations du 30 juin 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le six juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BOY Vincent, Maire.

Etaient présents : M. BOY Vincent, Mme CAUCHOIS Marie-Line, Mme BOUST Denise, Mme JEANDEL Dominique, Mme VERLEYE Catherine, M. SCHNELL Pascal, M. MASSON Stéphane, M. LEGOY Martial, M. DAUFRESNE Adrien.

Étaient absents excusés : M. MAHIEUX Philippe, Mme PERTUZON Magalie
Mme PERTUZON Magalie a donné pouvoir à Mme BOUST Denise

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme BOUST Denise

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Achat d'un tracteur - Demande de subventions
- Présentation du projet de rénovation des bâtiments communaux dans le parc
- Délibération : Décision modificative n° 1 du budget
- Avis sur les propositions du Schéma Directeur Cyclable
- Compte-rendu des réunions
- Questions diverses.

Le Procès-verbal du 8 juin 2026, diffusé par mail le 30 juin 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/29 : ACHAT D'UN TRACTEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que les tracteurs RENAULT utilisés par l'agent communal sont très anciens et deviennent hors service.

Il y a donc nécessité d'investir rapidement dans l'achat d'un tracteur d'environ 60 à 75 CV avec chargeur.

Quatre devis ont été demandés :

- Tracteur neuf de marque LOVOL 50 CV équipé d'un chargeur d'un montant de 32 600 € HT soit 39 120 € TTC
- Tracteur neuf de marque LOVOL 75 CV équipé d'un chargeur d'un montant de 36 800 € HT soit 44 160 € TTC
- Tracteur neuf de marque SOLIS 60 CV équipé d'un chargeur d'un montant de 37 965 € HT soit 45 558 TTC
- Tracteur neuf de marque JOHN DEERE 75 CV équipé d'un chargeur d'un montant de 63 000 € HT soit 75 600 € TTC.

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions notamment auprès du département de Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat du tracteur de marque LOVOL 75 CV d'un montant de 36 800 € HT soit 44 160 € TTC
- accepte que la dépense soit inscrite au chapitre 21 de la section d'investissement du budget 2026,
- approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération ci-après :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Département	Acquisition de matériel de voirie	11 040,00 €	30 %
Auto-financement			
Fonds propres		25 760,00 €	
Total HT		36 800,00 €	

- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du département de Seine-Maritime et de tout autre organisme,
- décide de prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce matériel.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE PARC

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation des bâtiments communaux dans le parc proposé par la commission « travaux bâtiments voirie » qui s'est réunie en date du 15 juin 2026.

Monsieur Ratieuville de l'entreprise « Bâtisseurs d'Âotefois » après examen visuel des bâtiments estime qu'ils sont tous « récupérables ».

En s'appuyant également sur le diagnostic réalisé par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), voici quelques propositions émanant de la commission pour d'éventuelles destinations :

- Bâtiment situé à droite en entrant dans le parc par la rue de l'église :

La partie où est stationné le camion de la commune étant un rajout (fragile) sans intérêt patrimonial, pourrait être démontée. Ce bâtiment après sécurisation de la charpente pourrait être transformé en halle fermée (remise en état du mur côté rue, et des deux pignons, conservation uniquement des piliers de soutien en façade avec des rideaux métalliques entre ; pour la toiture mise en place d'un bac acier côté rue et d'ardoises côté parc)

- Bâtiment en briques situé à gauche en entrant dans le parc qui longe la rue de l'église

Ce bâtiment a été rénové lors de la conception du parc, il y a dans un premier temps nécessité de refaire les joints, de faire un point concernant les fenêtres pour peut-être dans un second temps transformer ces locaux en salle associative.

- Bâtiment actuellement entouré par des grilles servant d'atelier à l'agent communal :

Ce bâtiment pourrait être transformé en kiosque (proposition de M. Ratieuville de le démonter, de le remonter après avoir remplacé les pièces de bois défectueuses, de refaire le torchis dans le cadre d'un atelier participatif où seraient conviés les habitants de la commune).

- Bâtiment se situant à côté du local de l'agent communal :

Ce bâtiment deviendrait l'atelier communal après réparation du bac acier, mise en place de fenêtres et de portes, changement du clin (+ pare-pluie). Après restauration, la charretterie à l'arrière accueillerait le camion et le tracteur.

Madame BOUST précise que ces propositions peuvent évoluer au fil de la mise en place du projet.

La commune contactera le CAP 76 (Service du Département pour le Conseil et Aides de proximité) afin de nous orienter dans la finalisation du projet et son financement.

DÉLIBÉRATION N° 2026/30 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été voté avant le renouvellement du conseil municipal et qu'aucun projet d'investissement n'avait été inscrit.

Il précise qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des portes des sanitaires de l'école, à l'acquisition d'un tracteur ainsi que de l'outillage et d'augmenter les crédits au chapitre 65.

Dans le but de réaliser ces opérations, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2131 (21) - Bâtiments publics	6 510,00 €	021 (021) - Virement à la section de fonctionnement	37 376,00 €
2157 (21) - Matériel et outillage technique	1 000,00 €	1323 (13) - Subventions Département	12 667,00 €
2158 (21) - Autres installations, matériel et outillage techniques	44 160,00 €	13461 - Subvention état DETR	1 627,00 €
TOTAL	51 670,00 €	TOTAL	51 670,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
023 (023) - Virement à la section d'investissement	37 376,00 €		
615221 (011) Entretien réparation bâtiments publics	-39 310,00 €		
65311 (65) - Indemnités de fonction	1 500,00 €		
65315 (65) - Formation des élus	434,00 €		
TOTAL	0,00 €		

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la décision modificative et d'autoriser les virements de crédits tels que présenté par Monsieur le Maire.

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - AVIS SUR LE PROJET PROVISOIRE

Madame BOUST présente le projet du Schéma Directeur Cyclable élaboré par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en collaboration avec un bureau d'études.

Suite aux propositions faites pour la commune de Grainville sur Ry dans le schéma directeur cyclable, le conseil municipal émet les remarques suivantes :

- Le « chemin du pré » est régulièrement emprunté par des tracteurs (seul accès aux champs pour les agriculteurs concernés), de même que le chemin parallèle (chemin des écoliers). S'ils sont praticables pour les randonneurs, ils ne le sont absolument pas pour les cyclistes.
- La « rue du four à pain » est dangereuse pour les cyclistes. En certains endroits, elle est très étroite, sans visibilité et comporte d'importants dénivelés. Par ailleurs, à l'automne et en hiver beaucoup de fruits (châtaignes, glands, noisettes...), de feuilles et de mousse recouvrent la chaussée dans toute la partie boisée.
- Par contre, nous constatons qu'énormément de cyclistes empruntent la rue du Bois Aubry puis la D62 qui relie Grainville sur Ry à Ry. Il serait donc intéressant que ces voies bénéficient d'un aménagement vertical et/ou horizontal pour faire un rappel concernant « le partage de la route » du même type que celui proposé pour la rue de l'église.
- En termes de « connexions intercommunales de loisir » entre les communes de Grainville sur Ry, Blainville Crevon et Ry, le circuit : rue du Bois Aubry (D62)/rue des Écoles/ rue du 19 mars 1962/ route du Capendu/route de Saint Arnoult/route d'Arpentigny / D62, présente un intérêt certain sur le plan paysager et touristique à condition d'être sécurisé pour les cyclistes.

Les routes de notre commune étant principalement empruntées par les cyclistes pour les loisirs et pour rejoindre les commerces, il sera nécessaire de prévoir des arceaux de stationnement au niveau de la place de la mairie et du parc de Grainville sur Ry, au centre de Ry et à la poste de Martainville- Epreville.

Concernant ces remarques, les membres du conseil municipal souhaiteraient une rencontre sur notre territoire et avoir des précisions sur le financement des aménagements du Schéma Directeur Cyclable.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Réunion du SIAEPA du Crevon (Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) du 22 juin 2026 :

Présentation du syndicat pour les nouveaux élus, de ses missions, enjeux et problématiques.

Conseil d'école du 16 juin 2026 :

Présentation des effectifs pour la rentrée 2026/2027 (Effectifs stables).

Bilan des sorties scolaires.

Réunions du SIVOM de Ry :

Gestion des fermetures des écoles en période de canicule.

Réflexion pour les années à venir (climatisation fixe ou mobile, ventilateur...).

Monsieur le maire informe la mise en place par EDF d'un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement.

Commission Projets-Travaux Bâtiments - Voirie du 15 juin 2026

- Eglise : Réouverture de l'église suite à la pose d'un étau. Arrêt de la sonnerie des cloches
- Bâtiments du Parc : Propositions autour du projet de rénovation des bâtiments s'appuyant sur le compte-rendu du CAUE
- Berges de la mare : Constatation d'un effondrement des berges de la mare du Parc, Monsieur le Maire propose de contacter le syndicat des Bassins Versants.
- Acquisition d'un tracteur
- Réaménagement de la place de la mairie
- Toiture de l'école : Prévoir un démoussage
- Portes des sanitaires de l'école : Suite au remplacement des portes prévu avant la rentrée scolaire, des travaux de réfection à l'intérieur des sanitaires seront effectués par l'agent communal ainsi que le remplacement des abattants des toilettes.
- Ecole : Travaux de peinture dans le couloir et le réfectoire.

Commission Cimetière :

Le nouveau règlement du cimetière est en cours d'élaboration par un groupe de travail qui le soumettra à la commission pour finalisation et au conseil municipal pour approbation.

QUESTIONS DIVERSES :

Festival « Arts des Prés » : Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Céline VERDIER et Claire SICAMOIS afin de présenter le festival « Arts des Prés » qui aura lieu le 26 septembre 2026 dans le parc de la commune de Grainville sur Ry. Ce festival tout public est organisé par l'association ASCRDG. Pour cette 7ème édition, il y aura des clowns, des spectacles pour enfants, divers ateliers, un bal animé par deux ensembles, un concert de violoncelle dans l'église...

Nids d'insectes : Monsieur le Maire rappelle avoir reçu l'entreprise "Allo la Guêpe" pour un éventuel partenariat sous forme de convention. Une autre proposition lui a été faite par la société SDI 76 située à Saint Germain des Essourts.

- Travaux à prévoir :
 - o Travaux sur barrière du cimetière « rue des Prairies »
 - o Réparation de la porte du garage de l'école
 - o Résoudre l'ouverture du portail de l'école de l'intérieur de la cour
 - o Réflexion sur un détecteur avec alarme pour l'église
 - o Prévoir une inspection des voiries afin d'intervenir sur les réparations à effectuer.
 - o Suite à la visite du charpentier Monsieur Ratieuville, voir avec l'agent communal pour mettre en place les mesures provisoires de mise en sécurité et de protection des bâtiments communaux qui ont été préconisées.

La séance est levée à 23h20

Le Maire,
Vincent BOY



La Secrétaire de séance,
Denise BOUST



